



La Sacem accompagne les établissements CHR pour la diffusion des grands événements sportifs à l'été 2026

Neuilly-sur-Seine, 11 mai 2026

À l'occasion des grands rendez-vous sportifs de l'été 2026, et notamment de la Coupe du monde de football, la Sacem déploie un dispositif d'accompagnement à destination des établissements de cafés, hôtels, restaurants.

Une offre adaptée aux usages des établissements

La diffusion d'événements sportifs constitue un véritable levier d'attractivité pour les établissements CHR. Afin de permettre à chacun d'exercer cette activité dans un cadre juridique clair et simplifié, la Sacem propose un **forfait spécifique pour la retransmission d'événements sportifs**, incluant notamment l'installation temporaire d'un poste de télévision.

Ce forfait, désormais intégré aux règles générales d'autorisation et de tarification (RGAT) de la Sacem, permet aux établissements qui n'ont pas de contrat avec la Sacem ou qui ont un contrat ne permettant pas la diffusion de télévision, de se mettre en conformité tout en bénéficiant d'une solution adaptée à leurs besoins, qu'il s'agisse d'une utilisation ponctuelle ou récurrente. En effet, les programmes diffusés contiennent de nombreuses œuvres protégées par le droit d'auteur.

👉 **Avantage tarifaire :**

Les établissements qui **déclarent l'installation d'un poste de télévision avant le 27 mai 2026** bénéficient d'une **réduction de 20 %** sur le montant correspondant à cette autorisation qui **se cumule avec la réduction protocolaire de 12%** dont ils bénéficient en adhérant à votre organisme.

Un été sportif exceptionnel en 2026

L'été 2026 sera marqué par plusieurs compétitions majeures, au premier rang desquelles la Coupe du monde de football, organisée du **11 juin au 19 juillet 2026** en Amérique du Nord (États-Unis, Canada, Mexique), avec une large diffusion en France sur des chaînes en clair et par abonnement.

Ces rencontres, souvent programmées en soirée, constituent une opportunité forte pour les établissements souhaitant proposer une expérience conviviale à leur clientèle, tout en valorisant leur activité.



Informez, accompagnez et sécurisez les pratiques

La Sacem engage, à compter du mois de mai, une campagne d'information à destination des établissements concernés, visant à :

- rappeler le cadre réglementaire applicable à la diffusion d'événements sportifs ;
- présenter les solutions d'autorisation disponibles ;
- encourager, lorsque cela est pertinent, le passage d'un usage occasionnel à un abonnement annuel.

Les organismes représentatifs des CHR sont pleinement associés à cette démarche, dans la continuité des protocoles d'accord conclus avec la Sacem, afin de relayer une information fiable, homogène et utile auprès de leurs adhérents.

Déclarer, c'est simple et rapide

Cliquez dès maintenant sur le lien ci-dessous pour **effectuer votre déclaration en ligne** sur le portail clients de la Sacem, retrouver l'ensemble des informations relatives aux autorisations de diffusion d'événements sportifs, aux tarifs applicables et être immédiatement en conformité :

 [Autorisation Sacem – retransmission d'un événement sportif](#)